



**Formation professionnelle** pour les jeunes

## BAC PRO - Aménagements Paysagers

[RNCP 38857](#) – Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire – Arrêté du 31 juillet 2018

Devenez paysagiste

### Objectifs de la formation

- **Mettre en œuvre et raisonner** les différentes pratiques liées à la création ou à l'entretien d'un espace vert ou d'un jardin en appliquant les réglementations en rigueur et en prenant en compte la qualité de l'environnement
- Gérer un **chantier** de travaux paysagers
- Se repérer dans le **fonctionnement** d'un organisme d'aménagement paysager et dans la filière du paysage
- Gérer les aspects sociaux et humains qui sont liés à l'exercice du **métier**

### Points forts de la formation

- Épreuves en **situations professionnelles**
- **Individualisation** des parcours de formation
- **4 ha d'espaces** verts sur l'établissement, entièrement dédiés aux **activités pratiques**
- Équipements pédagogiques **innovants** et une « halle paysage-environnement » de **800 m<sup>2</sup>** disposant d'ateliers bois, métaux et machinisme
- Établissement **reconnu** pour ses **compétences** en matière de gestion différenciée des espaces verts
- Adhésion à la charte d'accueil d'apprenti(e) en **situation de handicap**
- Préparation au certificat **Sauveteur Secouriste du Travail (SST)**
- Préparation au **CACES**, certification possible à la charge du candidat et ou employeur
- **Séjour à l'étranger**

### Durée et déroulement de la formation

- Le BAC PRO Aménagements Paysagers (BAC PRO AP) se prépare sur **3 ans** (1850 heures) :
  - **Seconde BAC PRO AP** : 500 heures (16 semaines) par an au CFA
  - **1<sup>ère</sup> BAC PRO AP** : 675 heures (22 semaines) par an au CFA
  - **Terminale BAC PRO AP** : 675 heures (21 semaines) par an au CFA
- Les cours ont lieu du **lundi 9h15 au vendredi 15h15** : 35 heures par semaine



**Apprentissage,  
l'efficacité vers l'emploi**

### Conditions d'admission

- **Être issu** d'une 3<sup>ème</sup>, d'un CAPa Jardinier Paysagiste, d'un BPA Ouvrier Spécialisé du Paysage ou d'un autre diplôme de niveau 3
- Et avoir **conclu un contrat d'apprentissage** avec une entreprise paysagiste ou une collectivité territoriale. L'inscription au CFA est définitive à la **signature du contrat d'apprentissage**
- **Avoir 15 ans révolus** à la date du début du contrat d'apprentissage (avant le 31 décembre). Dans l'attente de ses 15 ans, l'apprenant est sous statut de stagiaire
- **Validation des Acquis Académiques (VAA)** : au cas par cas, selon les diplômes détenus par le candidat, une VAA sera mise en œuvre (parcours adapté proposé en fonction des situations)
- Le maître d'apprentissage **doit remplir des conditions** minimales de qualification et d'expérience professionnelle
- L'apprentissage peut s'effectuer sur **deux entreprises** sous réserve de la mise en place d'une convention de mise à

### Coût de la formation

- **Formation** prise en charge par les OPCO (Opérateur de Compétence), donc **gratuite pour les jeunes**
- **Aide financière pour l'hébergement et la restauration** (pour les entreprises du secteur privé)
- **INTERNAT** filles et garçons, **non obligatoire**
- **Une participation de 50 à 120 € est demandée** pour les frais de photocopies et prestations diverses

## Délais d'accès

- **Prise en charge de la demande par le CFA** : 3 semaines à compter du retour du dossier d'inscription et sous réserve de contrat avec une entreprise
- **Début de la formation** : Septembre à novembre inclus (pour une entrée en formation au-delà du mois de novembre, veuillez nous contacter)

## Contenus de la formation : aptitudes et compétences

- Construction d'un raisonnement scientifique autour des questions du monde actuel
- L'exercice du débat à l'aire de la mondialisation
- Développer son identité culturelle
- Actions et engagements individuels et collectifs dans des situations sociales
- Réaliser des choix techniques dans un chantier d'aménagement
- Assurer la conduite d'un chantier
- Réaliser des interventions d'aménagement végétal
- Mettre en place des infrastructures
- MAP (Module d'Adaptation Professionnelle) : Gestion de la ressource en eau

**Le tableau des épreuves est remis avec le calendrier d'alternance, en début de formation**

## Suivi et évaluation

- Les partenaires de la formation (employeur, tuteur, famille, CFA) connaissent et contrôlent les activités de l'apprenti avec :
  - Le livret d'apprentissage
  - Les rencontres Parents/Employeurs/Apprentis/Formateurs, organisées en janvier
  - Les visites du coordinateur sur l'entreprise (une en fin de période d'essai, une en cours d'année)
  - Des rencontres exceptionnelles si besoin
- La formation est conduite selon le **principe** d'évaluations en Contrôle en Cours de Formation (CCF) et en Epreuves Ponctuelles Terminales (EPT)
- 52,5 % des **épreuves** sont évaluées en CCF et 47,5 % en EPT

## Equipements pédagogiques et techniques

- 11 salles de cours
- Informatique :
  - 2 salles (dont une salle DAO/PAO)
  - 10 classes mobiles
- Centre de Ressources (CdR), espaces dédiés à l'individualisation des parcours de formation
- Installations sportives sur site :
  - gymnase
  - piste athlétisme et terrain rugby
- Exploitation bio, support pédagogique :
  - ateliers (maraîchage, ovin viande, porc, volaille)
  - magasin de vente à la ferme
- Espaces verts sur 4 hectares, entièrement dédiés aux activités pratiques
- Halle Paysage et Environnement de 800 m<sup>2</sup> :
  - ateliers (bois, métaux et machinisme)
  - aire de pratique de 5000 m<sup>2</sup> dont 500 m<sup>2</sup> sous abri
- Equipements techniques pédagogiques :
  - 2 mini pelles
  - 1 véhicule benne électrique
  - 2 microtracteurs
  - 1 tracteur agricole
  - 1 chariot télescopique
  - 1 motobasculer
  - 2 tondeuses autoportées
  - 1 simulateur de conduite
  - 25 tronçonneuses
  - Matériel de paysage sur batterie
  - etc...

### *Poursuite d'études et insertion professionnelle*

- **BTS « Aménagements Paysagers »**
- **CS « Constructions Paysagères »**
- **Salarié en entreprise du paysage ou en collectivité**
- **Chef d'entreprise**

